

FD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

3 rue Arthur Le Duc
BP 25086
14050 CAEN Cedex 4
Téléphone : 02.31.70.72.72
lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-16h

Reçu le

Caen, le 12/05/2025

14 MAI 2025

Communauté de Communes STM

E25000036 / 14

M. le Président de Seules Terre et Mer
10 place Edmond Paillaud - BP 24
14480 CREULLY SUR SEULLES

<https://caen.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000036 / 14

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Elaboration du PLUi de la communauté de communes Seules Terre et Mer et l'abrogation des cartes communales des communes de Cristot, Vendes et Saint Vaast sur Seules

Monsieur le Président,

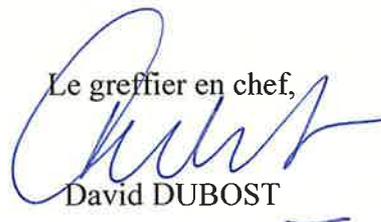
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Jean-François GRATIEUX, administrateur civil à la retraite, demeurant 66 avenue de l'Hippodrome, CAEN (14000) (tel : 02.31.93.04.16 ; portable : 06.08.73.36.44) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pascal BOULAND (tel : 02.31.97.47.75 ; portable : 06.81.67.57.79) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,



David DUBOST

FD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

06/05/2025

N° E25000036 /14

La présidente du tribunal administratif

Vu enregistrée le 28/04/2025, la lettre par laquelle M. le Président de la communauté de communes Seulles Terre et Mer demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Seulles Terre et Mer et l'abrogation des cartes communales des communes de Cristot, Vendes et Saint Vaast sur Seulles* ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-François GRATIEUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Pascal BOULAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la communauté Seulles Terre et Mer, à M. Jean-François GRATIEUX et à M. Pascal BOULAND.

Fait à Caen, le 06/05/2025.

la présidente,

SIGNÉ

Hélène ROULAND-BOYER



Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le greffier en chef,

David DUBOST